

# Des milliers de personnes en Suisse refusent l'aide sociale par crainte d'être expulsées

**Droit des étrangers** Dans le pays, environ 300'000 travailleurs vivent dans la pauvreté malgré une activité rémunérée. Parmi eux, de nombreuses personnes d'origine étrangère renoncent à l'aide sociale de peur de perdre leur permis de séjour.

**Anielle Peterhans**

Alan Soran\* détaille ses dépenses: sur un revenu mensuel net de 4400 francs, 1400 francs sont consacrés au loyer et 900 à l'assurance maladie. Pour les courses hebdomadaires, la famille se rend en Allemagne. «À la fin du mois, il ne reste presque rien», confie cet Irakien rencontré dans un café du canton de Bâle-Campagne.

Il vit en Suisse depuis dix-huit ans. Depuis onze ans, il travaille à plein temps comme aide-cuisinier dans un restaurant d'entreprise, tout en effectuant des missions temporaires dans la restauration. Son épouse, originaire de Syrie, s'occupe de leurs enfants, âgés de 3 et 7 ans. Elle envisage de reprendre une activité professionnelle lorsque le plus jeune commencera l'école enfantine. «Je n'ai pas de formation et la garde des enfants me coûterait plus que ce que je pourrais gagner», explique-t-elle.

D'autres charges pèsent lourdement sur le budget familial: les impôts, les frais de chauffage élevés ou encore l'équipement de football du fils. À cela s'ajoute aujourd'hui un appareil dentaire, dont l'assurance ne couvre pas l'ensemble des frais.

## 300'000 personnes actives sous le seuil de pauvreté

Cette famille fait partie des personnes qui, malgré un emploi, vivent sous le seuil de pauvreté. Selon le dernier monitoring de la pauvreté de la Confédération, environ 168'000 personnes actives étaient concernées en 2023; avec les membres de leur famille, ce sont 300'000 personnes, dont 78'000 enfants. Les personnes originaires de pays tiers sont particulièrement touchées, même si elles exercent une activité professionnelle.

Même si la famille Soran pourrait bénéficier de l'aide sociale, elle n'y a pas recours. «Si on touche l'aide sociale, on n'obtient pas la nationalité suisse, ou on risque de perdre son permis», explique Alan Soran. De telles craintes sont fréquentes: le monitoring révèle que 20 à 40% des personnes ayant droit à l'aide sociale renoncent à la demander. Les études montrent que la principale raison est la peur de répercussions sur le statut de séjour.

Depuis le durcissement de la loi en 2019, les services sociaux doivent signaler aux autorités migratoires les prestations d'aide sociale. Celles-ci peuvent alors rétrograder un permis C, refuser le renouvellement d'un permis B ou, dans les cas les plus graves, envisager une expulsion. Initialement conçue comme un outil de pression contre les personnes peu enclines à s'intégrer, cette mesure touche aujourd'hui souvent des individus qui se retrouvent en difficulté malgré eux.

## L'initiative de Samira Marti a passé les deux conseils

C'est dans ce contexte qu'a été lancée une initiative parlementaire de Samira Marti (PS/BL).



Une initiative parlementaire de Samira Marti (PS/BL) voulait empêcher, après dix ans de séjour, les expulsions liées à une dépendance involontaire à l'aide sociale. Adrian Moser

Elle visait à empêcher les expulsions liées à une dépendance involontaire à l'aide sociale après dix ans de séjour. En 2021, la proposition a reçu le soutien d'une large coalition: PS, Verts, Vert'Libéraux, Le Centre et PLR. Elle a été adoptée de justesse par les deux Chambres.

Mais après les élections de 2023, qui ont fait pencher le parlement vers la droite, la situation a changé. La Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a décidé de supprimer le délai de dix ans et d'inscrire expressément la faute dans la perception de l'aide sociale comme critère légal de décision – une codification de la pratique actuelle du Tribunal fédéral.

## «Si on touche l'aide sociale, on n'obtient pas la nationalité suisse, ou on risque de perdre son permis.»

**Alan Soran\***  
En Suisse depuis dix-huit ans

Pour Andreas Lustenberger, membre de la direction de Caritas, le principal problème réside dans l'interprétation très variable des règles selon les cantons. «Dans certains cantons, le recours à l'aide sociale n'est signalé aux autorités migratoires qu'au-delà d'un certain seuil. Dans d'autres, les menaces sont adressées aux personnes avant même qu'elles ne demandent un soutien», observe-t-il. Cette situation crée une insécurité juridique. «Et ceux qui, par peur, n'osent pas se rendre à l'office social glissent encore davantage dans la pauvreté.»

Les opposants à l'initiative estiment que les mesures de durcissement adoptées en 2019

sont trop récentes pour être modifiées. Le vice-président du PLR, Andri Silberschmidt (ZH), a rappelé au Conseil qu'il fallait laisser aux cantons le temps d'instaurer une pratique uniforme. Un contrôle au cas par cas est déjà effectué par les offices des migrations et les tribunaux. Par ailleurs, le terme «involontaire» figurant dans l'initiative parlementaire reste juridiquement imprécis. «Qui définit le degré de faute?» s'interroge-t-il.

### «Il ne s'agit pas d'une dépendance volontaire»

Ce qui est surprenant, c'est que ce sont justement deux des plus hauts représentants du PLR qui avaient soutenu la proposition de Samira Marti: la coprésidente du parti Susanne Vincenz-Stauffacher (SG) et le chef du groupe parlementaire Damien Cottier (NE).

Susanne Vincenz-Stauffacher s'appuie sur son expérience d'avocate pour étayer son argument: «Dans des situations financières précaires, les séparations débouchent souvent sur une aide sociale temporaire. Dans les mariages binationaux, la crainte d'être expulsée peut fortement restreindre la liberté de décision de la femme. Il ne s'agit pas d'une dépendance volontaire.»

Le fait d'être en désaccord avec son propre parti ne la dérange pas. «Dans un parti libéral, il est normal d'avoir des opinions divergentes. J'accepte que la majorité du groupe adopte une position différente de la mienne», explique-t-elle. Quant à Damien Cottier, il n'a pas donné suite à plusieurs demandes d'entretien.

### Samira Marti parle d'une «dynamique antiétrangers»

Il y a trois mois, la majorité de la CIP a créé la surprise en proposant de classer l'initiative. La consultation avait montré qu'aucune modification de la loi n'était nécessaire.

Pour Samira Marti, il s'agit d'une interprétation erronée. «Plutôt que de traiter jusqu'au bout les points critiqués, la commission veut mettre fin à l'initiative, malgré l'accord initial des deux Chambres», explique-t-elle.

Elle parle d'une «dynamique antiétrangers» à Berne, en ciblant particulièrement le PLR: «Le parti se réclame de la devise «dur mais juste», mais adopte désormais une politique symbolique semblable à celle de l'UDC. Et au final, ce sont des mères célibataires du Kosovo, installées ici depuis vingt ans, qui en paient le prix. C'est précisément à elles que cette modification de la loi devait venir en aide.»

Susanne Vincenz-Stauffacher, qui ne siège pas à la CIP, récuse cette interprétation: il ne saurait être question d'une dynamique antiétrangers. «Ce serait contre-productif. Notre

économie dépend de la main-d'œuvre étrangère», souligne-t-elle. Elle rappelle néanmoins la position du PLR: il faut lutter contre les abus dans le système social et «faire preuve de fermeté envers les étrangers criminels».

La famille Soran souhaiterait obtenir la nationalité suisse, mais elle n'en a pas les moyens. «Cela coûte plusieurs milliers de francs pour toute la famille», explique le père, Alan Soran. «J'ai toujours travaillé, mais nous n'avons pas encore réussi à mettre autant de côté.»

Vendredi, le parlement se prononcera sur l'initiative de Samira Marti. Il s'agit du dernier objet avant les vacances de Noël et le vote pourrait être serré dans la composition actuelle du parlement.

\* Nom d'emprunt

Traduction: Elisa Knis-Andrade